



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS  
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 MARS 2021**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents** : Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Pierre MORICE, Caroline TREMESAYGUES, Frédéric BARBILLON, Mireille PFENDT, Sébastien JACQUES, Vincent GANGLOFF

**Absents excusés (ayant donné pouvoir)** : Françoise BOURSEUL-LAVILLE (à Pierre MORICE), Damien NASTORG (à Geneviève DEJEAN)

**Secrétaire de séance** : Vincent GANGLOFF

**Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire indique que sera rajoutée à l'ordre du jour une délibération statuant sur la demande d'adhésion de la commune de L'HOSPITALET au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA).**

**Approbation du compte-rendu de la séance du 09 mars 2021**

Le compte rendu de la séance du 09 mars 2021 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents sans observation.

**Point n° 1 : Débat sur les orientations du PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 20 septembre 2017.

L'article L151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU(i) comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Madame le Maire expose alors le projet de PADD :

Axe 1 – la diversité comme force du projet

- Orientation générale 1 : Respecter les logiques spatiales pour valoriser la communauté de communes
- Orientation générale 2 : Proposer un maillage territorial dynamisant la communauté de communes

Axe 2 : la qualité comme facteur d'attractivité

- Orientation générale 1 : Maintenir et valoriser la qualité du cadre de vie
- Orientation générale 2 : Développer une économie durable en phase avec les enjeux actuels et futurs

Après cet exposé, Madame le Maire déclare le débat ouvert :

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

Il est noté que le document traduit un projet et, qu'en tant que tel, il ne sera pas disponible pour les habitants de la commune. Ce PADD tient compte des observations faites lors des réunions publiques, il sera disponible après validation.

**Le Conseil Municipal adhère aux orientations du PADD.**

## **Point n° 2 : Adhésion de la commune de L'Hospitalet au SIFA**

La Commune de L'Hospitalet demande à adhérer au Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale (SIFA).

Le SIFA lui-même s'est d'ores et déjà prononcé favorablement. Une absence de délibération vaudrait pour avis favorable.

**DELIBERATION** : Le Conseil, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion de la Commune de L'Hospitalet au SIFA..

Mme Pfindt, déléguée au SIFA, fait remarquer que la contribution des communes passe de 3,35 € à 3,10 € par habitant.

Un appel au don de couvertures est fait auprès des Conseillers, lesquelles prendront place dans les cages pour le transport des animaux.

## **Questions diverses**

• **Préparation du budget** : La commission budget se réunira mercredi 24 mars, et le budget sera soumis au vote entre le 5 et le 12 avril.

• **Aménagement de l'espace autour de l'école** : Madame Pfindt propose de décaler le passage piéton afin de sécuriser la traversée par les enfants. Ainsi le passage ne serait pas caché par la borne qui est classée.

Madame Fourès fait remarquer la difficulté à aménager l'espace devant l'école, les propositions des urbanistes sollicités n'ont jusqu'à présent jamais été concluantes.

• **Amendes de police** : Madame Maire fait savoir qu'une partie des amendes de police est réservée aux communes pour effectuer des améliorations ou des sécurisations liées aux transports (aménagement des voiries, créations de parcs de stationnement...). La prise en charge maximale est de 20% sur un montant maximal de 30 000 €.

• **Pose de poteaux de clôture en bordure de l'espace adjacent au Lac** : Un devis a été établi pour 30m de clôture pour un montant de 738,76 € HT de matériau et 1 250,00 € HT de pose par la société Quercy Contact.

Cette clôture permettrait d'organiser l'aménagement paysager sur cette place.

La proposition de mettre en place une clôture reçoit un accueil favorable de l'ensemble du Conseil, à condition que celle-ci soit suffisamment basse.

Le devis est rejeté.

• **Parcours du bus scolaire** : Madame Fourès propose de modifier le parcours du bus scolaire afin de faciliter le ramassage des enfants. Réponse est faite qu'il est préférable d'attendre la réfection du revêtement routier et la fin des travaux par la société Orange.

• **Etat des routes** : Monsieur Jacques évoque le rebouchage des nids de poule à la sortie du village en direction de Laburgade. En réponse à ce sujet, 3 T d'enrobé ont été commandées et sont en attente de livraison.

• **Divers** :

- Monsieur Jacques fait part des interrogations de certains habitants au sujet de l'utilisation des espaces chez Monsieur Sébastien Talou. Réponse est faite qu'un agriculteur a le droit d'avoir des bâtiments agricoles en zone naturelle. Confirmation est donnée également qu'il a le droit d'élever des brebis sur son terrain. Toutefois, un permis devra être déposé pour sa construction d'un tunnel destiné à abriter ses brebis.

- Madame Trémesaygues présente un projet de plan du village destiné à l'affichage à destination des touristes à proximité du Lac. Différentes remarques sont faites afin de compléter ce travail.

La séance est levée à 20h10.